

Nancy 2007 - cas pratique

Par **Visiteur**, le **22/03/2008** à **20:29**

Alice et Bruno, tous deux professeurs de mathématiques, se sont rencontrés sur les bancs du lycée. Ils ont vécu en concubinage pendant la durée de leurs études et ils ont fait enregistrer leur PACS dès que Bruno a reçu sa première affectation, en 2001. Ils se sont mariés 2 ans plus tard.

Une seule ombre venait ternir leur bonheur conjugal : leur désir d'enfant qu'ils ne parvenaient pas à réaliser, après 8 ans de vie commune. Ils se décidèrent à consulter un médecin spécialiste qui, après une batterie d'examens poussés, constata l'infertilité de leur couple, qu'il attribuait à une certaine incompatibilité, car ni Alice ni Bruno ne présentaient de signe de stérilité.

Ainsi éclairés, Alice et Bruno entamèrent une démarche de procréation médicalement assistée endogène, qui aboutit à une fécondation in vitro. Mais alors qu'ils se présentaient pour l'implantation de l'embryon, le médecin s'aperçut qu'Alice était enceinte de 3 semaines. La jeune femme, folle de joie, cria au miracle; le médecin parla d' "un déblocage psychologique consécutif à la perspective d'accéder à la parentalité". Bruno, quant à lui, eut la certitude immédiate que son épouse l'avait trompé avec un homme "plus compatible". Il quitta définitivement le domicile conjugal et retourna vivre chez ses parents. Alice a donné le jour à un beau petit Mathieu de 3 kg le 23 novembre dernier.

Aujourd'hui, Bruno vous consulte : il envisage de refaire sa vie, libre de toute attache. Conseillez-le utilement en ce sens, en vous fondant sur l'analyse juridique de la situation. Vous n'omettez pas de lui signaler les conséquences possibles de ses décisions.